

GROUPE	M1	FONGICIDE
---------------	-----------	------------------

Nufarm

Parasol

Fongicide en Suspension Concentrée

SUSPENSION

AGRICOLE

HYDROXYDE DE CUIVRE



ATTENTION

POISON

AVERTISSEMENT : IRRITANT POUR LES YEUX

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

Pour les pommes, les abricots, les haricots, les cerises, les concombres, les avelines (noisettes), les nectarines, les pêches, les poires, les poivrons, les pommes de terre et les tomates.

PRINCIPE ACTIF :

Cuivre élémentaire, sous forme d'hydroxyde de cuivre ... 24,4%

N° D'HOMOLOGATION: 25901 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Contenu Net : 1 à 450 litres

Nufarm Agriculture Inc.
5101, 333, 2618 96th Ave NE
Calgary, Alberta T3K 0S3
1-800-868-5444

Numéro d'urgence 24 heures par jour 1-800-424-9300

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

Parasol Fongicide en Suspension Concentrée peut être pulvérisé à l'aide de tous les types d'équipement de pulvérisation. Le volume de produit pulvérisé peut être soit élevé soit faible. Aucun agent tensio-actif nécessaire.

Les instructions spécifiques qui suivent se basent sur des applications générales. Cependant, les recommandations du Ministère Provincial d'Agriculture devront être soigneusement suivies quant au calendrier d'application, la fréquence et le nombre de pulvérisations par saison.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, le Parasol Fongicide en Suspension Concentrée contient un fongicide du groupe M1. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au Parasol Fongicide en Suspension Concentrée et à d'autres fongicides du groupe M1. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut également exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le Parasol Fongicide en Suspension Concentrée ou d'autres fongicides du même groupe M1 avec des produits qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des fongicides qui appartiennent à un groupe différent et qui sont efficaces contre les agents pathogènes ciblés.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique..
- Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides au moment propice.
- Surveiller les populations fongiques traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance. Informer Nufarm Agriculture Inc. en présence d'une baisse possible de sensibilité au Parasol Fongicide en Suspension Concentrée chez l'agent pathogène.
- Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la dose d'application. Cesser d'employer le produit et opter, si possible, pour un autre fongicide ayant un site d'action différent.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un agent

pathogène précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et à la lutte intégrée.

Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Nufarm Agriculture Inc. au 1-800-868-5444 ou à www.nufarm.ca.

MODE D'EMPLOI

NE PAS APPLIQUER PAR AVION

NE PAS appliquer ce produit de manière qu'il entre en contact avec des travailleurs ou des personnes à proximité de la zone, directement ou par dérive. Seuls les utilisateurs portant un équipement de protection peuvent pénétrer dans la zone de traitement pendant l'application.

NE PAS appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce (comme des lacs, des rivières, des bourbiers, des étangs, des fondrières des Prairies, des criques, des marais, des ruisseaux, des réservoirs et des milieux humides), les habitats estuariens ou les habitats marins.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Délai de sécurité (DS) = 48 heures

Délai d'attente avant la récolte (DAAR) = 2 jours

Lorsque les conditions climatiques favorisent le développement des maladies, ou en présence de pressions sévères, appliquer la dose élevée du produit indiquée plus bas.

POMMIERS ET POIRIERS, Feu bactérien (*Erwinia amylovora*), Brûlure bactérienne (*Pseudomonas syringae*) : Appliquer 4,7 litres/ha comme une application dormante dans suffisamment d'eau pour couvrir les arbres en entier. Faire deux traitements par année : au stade du débourrement et après la récolte, à la chute de 50 % des feuilles.

ABRICOTIERS, Criblure (*Coryneum carpophilum*) : Utiliser 4,5 à 6,7 litres/ha comme une application dormante avant que les bourgeons du feuillage gonflent.

HARICOTS, Brûlure bactérienne, aréolée (*Pseudomonas syringae* pv. *phaseolicola*), Brûlure bactérienne, commune (*Xanthomonas campestris* pv. *phaseoli*) : À titre préventif, traiter d'abord lorsque les plantes ont 15 cm de haut et ensuite tous les 7 à 14 jours, selon les conditions locales. Utiliser 2,3 à 3,12 litres/ha, selon la gravité de la maladie. Ne pas traiter moins de 2 jours avant la récolte. Ne pas appliquer plus 6 traitements par an, avec l'intervalle minimal entre les traitements des 7 jours.

CERISES (douces et acides), Chancre bactérien (*Pseudomonas* spp.) : Appliquer 8,8 à 13,1 litres de produit par hectare comme une application dormante. Appliquer à l'aide d'un pulvérisateur à jet porté une fois que $\frac{3}{4}$ des feuilles sont tombées. Effectuer une

deuxième application au début du printemps, avant l'apparition des bourgeons. Petits arbres : faible dose; gros arbres : forte dose.

CONCOMBRES, Tache angulaire (*Pseudomonas syringae pv. lachrymans*) : Traiter chaque semaine, dès que les sarments commencent à pousser. Utiliser 2,3 à 3,12 litres/ha. Ne pas traiter moins de 2 jours avant la récolte. Ne pas appliquer plus de 5 traitements par an, avec un intervalle minimal entre les traitements de 7 jours.

AVELINES / NOISETTES, Chancre bactérien (*Xanthomonas campestris*), **Brûlure orientale du noisetier** (*Anisogramma anomala*) : Appliquer 4,4 à 11,4 litres/ha comme une application dormante lorsque 3/4 des feuilles sont tombées et encore au début du printemps avant que les bourgeons apparaissent. Utiliser une faible concentration sur les petits arbres et une forte concentration sur les plus gros arbres.

PÊCHERS ET NECTARINIERS, Criblure (*Coryneum carpophilum*), **Cloque** (*Taphrina deformans*) : Appliquer 4,5 à 6,7 litres/ha comme une application dormante avant que les bourgeons gonflent au printemps ou 4,5 à 8,9 litres/ha après la chute des feuilles.

POIVRONS, Tache bactérienne (*Xanthomonas campestris pv. vesicatoria and X. vesicatoria*) : Dès que la maladie menace, appliquer 2,3 à 3,12 litres/ha, tous les 7 à 14 jours, selon la gravité de la maladie. Ne pas traiter moins de 2 jours avant la récolte. Ne pas appliquer plus de 10 traitements par an, avec un intervalle minimal entre les traitements de 3 jours.

POMMES DE TERRE, Brûlure alternarienne, (*Alternaria solani*), **Mildiou** (*Phytophthora infestans*) : Utiliser en respectant un intervalle de 7 à 10 jours, dès que les plantes ont atteint 15 cm de hauteur et jusqu'au moment de la récolte. Utiliser de 0,8 à 1,80 litres/ha de Parasol Fongicide en Suspension Concentrée selon la densité du feuillage, combiné avec 1,75-2,25 kg de Mancozèbe (80% actif) par ha. Une dose de 2,40 litres/ha de Parasol Fongicide en Suspension Concentrée peut être utilisée lors du défanage avec un déshydratant ou tout seul après le défanage, avant la récolte. Ce traitement tardif peut permettre de réduire l'infection des tubercules par le champignon responsable du mildiou, pendant la récolte. Ne pas traiter moins de 2 jours avant la récolte. Ne pas appliquer plus de 10 traitements par an, avec un intervalle minimal entre les traitements de 5 jours.

TOMATES, Tache bactérienne (*Xanthomonas campestris pv. vesicatoria*), **Moucheture bactérienne** (*Pseudomonas syringae pv. tomato*), **Chancre bactérien** (*Clavibacter michiganensis subsp. michiganensis*), **Tache septorienne** (*Septoria lycopersici*), **Brûlure alternarienne** (*Alternaria solani*), **Mildiou** (*Phytophthora infestans*) : Dès que la maladie menace, appliquer 2,3 litres/ha, tous les 7 à 10 jours ou plus souvent si la maladie est grave. Il est conseillé d'y associer du manèbe ou du mancozèbe (80 % de matière active) à la dose de 1,75 à 2,25 kg/ha. Ne pas traiter moins de 2 jours avant la récolte. Ne pas appliquer plus de 10 traitements par an, avec un intervalle minimal entre les traitements de 3 jours.

ZONES TAMPONS

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit quand les vents soufflent en rafales. NE PAS appliquer en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe de pulvérisation doit être ajustée à 60 centimètres ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application à l'aide d'un pulvérisateur pneumatique (à jet porté) : NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit quand les vents soufflent en rafales. NE PAS diriger le jet de pulvérisation au-dessus des plantes à traiter. Fermer les buses pointant vers l'extérieur au bout de chaque rang et le long des rangs extérieurs. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h au site d'application, tel que mesuré à l'extérieur de la zone à traiter du côté du vent.

Les traitements localisés avec l'équipement manuel **NE** requièrent **PAS** une zone tampon.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière, dans la direction du vent, de l'habitat terrestre sensible le plus proche (tels que pâturages, terres boisées, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et terres arbustives) et les habitats d'eau douce sensibles (tels que lacs, rivières, terres humides) ainsi que des habitats estuariens/marins, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et terres humides) ainsi que des habitats estuariens/marins.

Méthode d'application	Site d'utilisation		Zones tampons (en mètres) requises pour la protection des:				Habitat terrestre
			Habitats d'eau douce d'une profondeur:		Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de:		
			Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	Concombres		15	5	5	3	0
	Haricots. Pommes de terre		15	5	10	4	0
	Tomates		20	10	10	5	1
	Poivrons		25	10	15	5	1
Pulvérisateur pneumatique (à jet porté)	Abricotiers,	Début de croissance	45	35	35	25	0
		Pommiers, Poiriers	Début de croissance	45	35	35	25
	Fin de croissance		35	25	25	20	0
	Pêchers, Nectarines (cloque)	Début de croissance	45	35	35	25	0
		Fin de croissance	35	30	30	20	0
	Aveliniers, Noisetiers	Début de croissance	50	45	45	35	1

		Fin de croissance	40	35	35	25	1
	Cerises, douces et acides	Début de croissance	55	45	45	35	1
		Fin de croissance	45	35	35	30	1

Lorsqu'on utilise un mélange en réservoir, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

La zone tampon de ce produit peut être modifiée en fonction des conditions météorologiques et de la configuration de l'équipement de pulvérisation en accédant le calculateur de zone tampon sur le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

PRÉCAUTIONS

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
NOCIF SI INHALÉ - ÉVITER DE RESPIRER LES POUSSIÈRES OU LE BROUILLARD
DE PULVÉRISATION
IRRITE LES YEUX – ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LES YEUX**

Retirer l'équipement de protection individuelle immédiatement après avoir manipulé le produit. Aussitôt que possible, se laver soigneusement et enfiler des vêtements propres.

Retirer immédiatement les vêtements et l'équipement de protection individuelle si le pesticide pénètre à l'intérieur. Se laver ensuite soigneusement et enfiler des vêtements propres.

Jeter les vêtements et autres matières absorbantes qui ont été imbibés ou fortement contaminés par le produit sous forme concentrée. Ne pas les réutiliser.

Pour le nettoyage et l'entretien de l'équipement de protection individuelle, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Laver et entreposer l'équipement de protection individuelle à l'écart des autres vêtements.

Se laver les mains avant de manger, de boire, de prendre de la gomme à mâcher, de fumer ou de se rendre aux toilettes.

Si le port de gants est exigé sur l'étiquette, nettoyer l'extérieur des gants avant de les enlever.

Porter des lunettes étanches, un pantalon long, une chemise à manches longues, des chaussettes et des chaussures pendant les activités de mélange, de chargement, d'application, de nettoyage et de réparation. De plus, porter des gants résistant aux

produits chimiques pendant les activités de mélange, de chargement, de nettoyage et de réparation.

NE PAS entrer ou laisser entrer des travailleurs dans les zones traitées avant que le délai de sécurité de 48 heures ne soit écoulé.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

Nocif si avalé.

Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

Ne pas contaminer les aliments ou la nourriture des animaux. Ne contaminer aucun plan d'eau.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

TOXIQUE pour les oiseaux, les petits mammifères sauvages, les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons définies sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des zones traitées, éviter d'appliquer ce produit sur des pentes modérées ou abruptes et sur des sols compactés ou argileux.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

Le risque de contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation entre la zone traitée et le plan d'eau.

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou pendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Un lavage gastrique peut être contre-indiqué en raison des dommages possibles aux muqueuses. Traiter symptomatiquement.

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE

Pour les déversements ou les accidents de transport, Chemtrec, 1-800-424-9300.
Pour les situations urgentes sur la santé ou l'environnement, ProPharma Group, 1-877-325-1840.
Pour des informations sur les produits et leur utilisation, Nufarm Agriculture Inc., 1-800-868-5444.

ENTREPOSAGE

Entreposer le produit inutilisé dans son récipient d'origine seulement, dans un endroit sec et frais, bien ventilé et hors de la portée des enfants et des animaux domestiques. Si le récipient ou le sac est endommagé, le placer dans un sac en plastique. Ramasser avec une pelle tout déversement, le mettre dans un sac en plastique et sceller le sac avec un ruban adhésif.

ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

2017-0462